



N° 2024 -BU-100

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 5 Septembre, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy la Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Antoine-Audoine MAGGIAR, Michel MULOT, Annick BERTRAND, Marie-Claire RANVIER, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT

Absents excusés : David BONGARD, Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Jean-Christophe SAVE

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Marie-Claire RANVIER

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 9
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 9

Approbation du procès-verbal du dernier bureau communautaire N° 2024-BU-100

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

M. Maggiar formule plusieurs remarques. Les différents aspects sont intégrés dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 25 Juillet 2024.

Envoyé en préfecture le 16/09/2024
Reçu en préfecture le 16/09/2024
Publié le
ID : 058-200067882-20240905-2024_BU_100-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 5 Septembre 2024**

**La Secrétaire de Séance,
Marie-Claire RANVIER.**



**Le Président,
Serge CAILLOT.**